

Bonjour d'une future juristudiante de Rennes !

Par **Lotalil**, le **04/01/2012** à **11:59**

Bonjour !

J'avais déjà posté il y a quelques mois pour avoir des conseils sur une réorientation en 2ème année pour aller en droit.

Car en effet, j'ai fait mon premier semestre à Sciences po Rennes mais cela ne me plaisait pas mis à part les 2 cours de droit que j'avais. J'ai donc décidé de me réorienter au semestre 2 à la faculté de droit de Rennes.

J'ai fait un bac littéraire, je ne sais pas si cela est plutôt désavantageux, j'ai cru entendre que toutes les filières avaient leurs points forts.

Les études de droit m'intéressent surtout parce que j'ai l'impression de mieux comprendre le monde qui m'entoure. On m'a toujours dit que je serais bien dans ces études, et aujourd'hui je m'oriente plutôt vers le notariat, même si ça peut encore changer au fil des années. Les métiers liés au droit sont assez vastes et je trouve que l'on est pas encore assez informé de tout ce que l'on peut faire !

A plus tard sur le forum !

Par **Yn**, le **04/01/2012** à **18:41**

Bonjour à toi, collègue rennaise et bienvenue parmi nous.

P.-S. : très bon choix que d'avoir quitté l'IEP. [smile4]

Par **Camille**, le **05/01/2012** à **09:32**

Bonjour,

[citation]J'ai fait un bac littéraire, je ne sais pas si cela est plutôt désavantageux, j'ai cru entendre que toutes les filières avaient leurs points forts.

[/citation]

Rassurez-vous, s'il y a bien un domaine dans lequel toute formation préalable est bonne à prendre, c'est bien le droit.

Chaque formation, scientifique ou littéraire, a ses avantages et ses inconvénients.

Et les inconvénients viennent des avantages...

Un "scientifique" qui n'appliquerait qu'un raisonnement mécanique, rigoureux, méthodique, cartésien - ce qui est un avantage - court de grands risques de se rater, s'il n'apprend pas à déborder de ce cadre strict.

Un "littéraire" qui n'appliquerait qu'un raisonnement instinctif, intuitif, empathique - ce qui est aussi un avantage - court le même risque, s'il ne se cantonne qu'à ce seul mode de raisonnement.

C'est toute la difficulté des études de droit : il faut apprendre à manier correctement les deux. Et ça dépend plus ou moins de la branche du droit qu'on étudie.

[citation]Les études de droit m'intéressent surtout parce que j'ai l'impression de mieux comprendre le monde qui m'entoure.

[/citation]

C'est surtout qu'en droit, directement ou indirectement, on "travaille" sur "de l'humain", c'est-à-dire "de la chair à canon" qui a des états d'âme et un comportement pas toujours rationnel dans ses relations avec les autres.

Alors qu'en matières scientifiques/techniques, on travaille sur des bouts de tôle, du plastique, du caoutchouc ou du sable transformé, qui ont des comportements purement déterministes (même si parfois aléatoires...) Quelque part, ça simplifie beaucoup les choses...

En sciences, c'est vrai ou c'est faux.

En droit, c'est vrai... peut-être ou c'est faux... probablement.

La preuve ? S'il existe une Cour de cassation, c'est bien parce qu'on a admis que même des juges d'une cour d'appel, qui ne sont pas les premiers venus, peuvent se tromper, rien que dans l'application "formelle" de la loi.

Il n'existe pas d'équivalent en matières scientifiques (ou alors, l'Académie des sciences, mais... bof...).[smile4]

Par **x-ray**, le **05/01/2012** à **16:13**

Bienvenue à vous, Chaire à Cannon...

Euh, non..[smile31]...Humain ??? ou...Argh, il a rien compris Camille, c'est pas un humain, c'est un Volatil !!! Ah non, LOTALIL.

Voilà, Bienvenue, LOTALIL

...P\$\$\$\$n, il me rend fou ce Camille !! Humain, trop humain, Menschliches, Allzumenschliches, qui disait l'autre outre-Rhin...

Par **Lotailil**, le **05/01/2012** à **16:42**

Merci pour votre accueil à tous !

Je compte bien participer activement sur le forum et y avoir ma petite place.

Camille, c'est exactement ce que l'on m'a dit pour les avantages et désavantages des différentes filières, chacun arrive avec son bagage.

Par **Marlon**, le **28/01/2012** à **17:59**

Bienvenue !

Tout comme vous j'ai eu un baccalauréat littéraire et les avantages et inconvénients donnés par Camille se sont vérifiés dans mon cas.

Au début de mon année de droit actuelle ma chargé de TD de droit privé a deviné rapidement que je venais d'une filière littéraire en m'expliquant : "Vous avez l'avantage de pousser la réflexion plus loin que vos camarades, c'est très bien mais attention à ne pas trop faire dans le philosophique."

Cette philosophie du droit marche sur les deux premiers TD environ puisque qu'il m'a été donné de voir "Le Droit et la Religion" par exemple, mais il faut clairement reléguer très rapidement la vision philosophique adoptée en terminale au dernier rang, celui qui peut vous servir à vous démarquer sur une certaine situation mais à prendre avec des pincettes pour ne pas aller bêtement droit dans le mur sur tout un devoir.

Bon courage, collègue littéraire !

Par **Lotailil**, le **28/01/2012** à **19:13**

Bonjour collègue !

C'est vrai que je dois faire attention à cet esprit de réflexion plutôt philosophique. J'ai fait mon premier exercice cette semaine, un commentaire d'arrêt et j'ai du éviter de trop porter sur la réflexion de notions spécifiques. Je me suis forcée dans mon brouillon à toujours faire le lien avec le juridique, la loi et à adopter un vocabulaire spécial.

Mais je suis convaincue que notre style littéraire saura faire justement comme vous le dites la différence dans les copies. Le droit peut être un peu fade ou aride et on ajoute de ce fait un peu de fantaisie dans ce milieu hehe !

Bon courage à vous aussi !

Par **quentin91**, le **28/01/2012** à **22:20**

Et ceux qui viennent de ES ? ;)

Par **Lotailil**, le **28/01/2012** à **22:51**

ça peut être la rigueur, comme pour les scientifiques, vous avez peut être un esprit plus mathématique !